


# CHI Créteil : affacturage inversé pour payer en 5 jours

le 23/05/2017 |  [Commenter](#) |  [Ajouter aux favoris](#)

**L**e centre hospitalier intercommunal de Créteil est le premier établissement public à mettre en place un système d'affacturage inversé pour payer ses fournisseurs en quelques jours. Le CH finance le service, mais y trouve son compte financièrement grâce à l'escompte consenti par les fournisseurs en échange du règlement rapide de leurs factures. Ce dispositif inédit est amené à se développer dans le secteur public.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas encore l'affacturage inversé, le principe en est simple : les factures, une fois validées par l'ordonnateur, sont transmises à un établissement de créance, lequel règle les fournisseurs de la personne publique en 24 heures. A charge ensuite, pour elle, de rembourser la banque qui a avancé les frais, moyennant le paiement d'un intérêt.

Ce dispositif, qui a été mis en place par le centre hospitalier intercommunal de Créteil, a l'indéniable avantage de permettre de payer les prestataires en quelques jours seulement, contre une somme modique.

« Le taux d'intérêt pratiqué par la Banque postale, notre partenaire, est inférieur à 1,25% et joue sur notre délai de remboursement, explique Tim Brienen, le directeur des affaires financières de l'hôpital. Ce taux est inférieur à celui d'une ligne de trésorerie sur le ribord [ndlr taux d'intérêt que pratiquent les banques entre elles pour se prêter de l'argent], situé entre 1 et 1,5%. »



“ Le taux d'intérêt pratiqué par la banque postale, notre partenaire, est inférieur à 1,25% ”

## Plus de sérénité

Bien que l'hôpital prenne ces frais financiers à sa charge, il y trouve son compte grâce à l'escompte que les entreprises lui versent en échange du règlement des factures dans le mois (de l'ordre de 1%). Mais l'établissement gagne aussi en sérénité : « *Le CHI ne parvenait pas à respecter les délais globaux de paiement réglementaires, reconnaît le directeur. Quand je suis arrivé en 2014, ils frôlaient les 118 jours et ont coûté à l'hôpital 250 000 euros d'intérêts moratoires. Nous nous sommes efforcés de les diminuer. Ils sont aujourd'hui de 74 jours, ce qui est mieux, mais insuffisant. Cela mettait les agents dans une situation complexe et désagréable, avec des appels fréquents et réguliers des entreprises qui attendaient d'être payés. J'avais jusqu'à trois à quatre appels par jour de fournisseurs en détresse. Il fallait en sortir* », justifie-t-il.

**“ Quand je suis arrivé en 2014, ils frôlaient les 118 jours et ont coûté à l'hôpital 250 000 euros d'intérêts moratoires ”**

## Paiement ultra rapide

« *Le service, que nous préférons appeler « préfinancement des factures », permet aujourd'hui de régler les opérateurs en 5 jours environ* », souligne Tim Brienen. Toutes les factures sont dématérialisées et validées électroniquement sous 48 heures. Le chef de service se fait relancer automatiquement trois fois, toutes les huit heures, pour exécuter cette tâche. Si ce tel n'est pas le cas, l'alerte remonte au directeur qui en est informé. La facture est ensuite contrôlée et liquidée en 48 heures. « *Si tout est en ordre, elle est bonne à payer, et la banque s'exécute en 24 heures* », avance-t-il. Soit un délai global de paiement d'environ 5 jours... « *Ce système n'empêche pas l'hôpital de régler ses factures dans le temps réglementaire* », appuie Sophie Imbault, du cabinet Earth avocat, qui a conseillé l'hôpital pour la mise en place de ce dispositif inédit dans le secteur public : « *Nous avons suggéré au CHI de considérer l'affacturage inversé comme une prestation de service relevant des marchés publics et non comme un contrat financier afin d'éviter tout risque de requalification juridique* », mentionne-t-elle. Un MAPA en bonne et due forme a donc été lancé pour sélectionner le prestataire. « *La différence s'est faite sur le taux d'intérêt* », ajoute Tim Brienen. Le contrat a été conclu à l'automne dernier, mais le service ne s'est déployé que depuis quelques mois.

**“ Nous avons suggéré au CHI de considérer l'affacturage inversé comme une prestation de service relevant des marchés publics ”**

## Un outil amené à se développer

« La phase d'enrôlement des fournisseurs a commencé. Elle concerne pour le moment les plus grands comptes qui représentent plus d'un million d'euros de dépenses, précise le directeur. Les premières signatures devraient se concrétiser d'ici peu. Deux sont en cours, quatre autres sont en pourparlers. On descendra ensuite d'échelle pour proposer ce service aux entreprises moins importantes. On espère qu'il y aura un effet d'entraînement auprès de leurs homologues pour y recourir », table-t-il. Selon ce dernier, en effet, les fournisseurs font preuve d'un peu de résistance en raison de leur méconnaissance du dispositif, ce qui va nécessiter de la part des équipes du CHI de faire oeuvre de pédagogie. Selon Daniel Darne, le responsable du service de l'affacturage pour le service public à la Banque postale, le dispositif est amené à se développer : « Il intéresse les personnes publiques car il représente un outil de communication fort en direction des PME/TPE et comme preuve de leur soutien à l'économie locale », juge-t-il.

Selon Sophie Imbault, certains comptables publics feraient toutefois encore de la résistance contre ce service, au motif que le préfinancement des factures aboutirait à la cession d'une dette publique. Une erreur de raisonnement, d'après l'avocate : « L'affacturage

inversé est un transfert de créance, affirme-t-elle. Les nouvelles dispositions du code civil sont très claires à ce sujet et distinguent la cession de créance de la cession de dette, sans ambiguïté. Il s'agit de deux opérations différentes. » La route est défrichée, elle est en voie d'être empruntée par d'autres. Reste à convaincre la comptabilité publique, qui se montre hostile à cette évolution, malgré le soutien du gouvernement...

“ Un outil de communication fort en direction des PME/TPE ”